

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: octobre 2016

Nom du produit: Silicones PA en pâte B

Page: Page 1 de 9

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur du produit:

Nom commercial: Silicones PA en pâte B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la substance/du mélange: Moulage de pièces et articles divers.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Verantwoordelijke verdeler : Obeeliks bvba
Tolstraat 73
2000 Anvers
Belgique
Tel: +32 3 289 00 56
Website: www.obeeliks.com
E-mail: info@obeeliks.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence: Orfila (INRS): +33 1 4542 5959

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 tel que modifié:

Dangers pour la santé:

Résumé des dangers:

Dangers physiques: Aucune recommandation spécifique.

Dangers pour la santé:

Inhalation: Aucun symptôme spécifique noté.

Contact avec les yeux: Aucun symptôme spécifique noté.

Contact cutané: Aucun symptôme spécifique noté.

Ingestion: Aucun symptôme spécifique noté.

Autres effets sur la santé: Pas d'autres informations mentionnées.

Dangers pour l'environnement: Considéré comme non nocif pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives, le produit n'a pas besoin d'être étiqueté.

2.3 Autres dangers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales:

Composants non dangereux:

Nom chimique	CAS/EINECS/Reg Nr	1272/2006	Conc.%
Huile minérale blanche	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27	Asp.Tox. 1, H314	5-10%

Ingrédients dangereux:

expire

Informations complémentaires:



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: octobre 2016

Nom du produit: Silicones PA en pâte B

Page: Page 2 de 9

Le contenu textuel des indications spécifiées concernant les dangers possibles peut être trouvé au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

Général:

Enlevez immédiatement les vêtements contaminés.

4.1 Description des mesures de premiers secours:

Inhalation:

Fournir de l'air frais; appeler un médecin en cas de réclamation.

Contact avec les yeux:

Les yeux se rincent pendant plusieurs minutes sous l'eau courante alors que la fente oculaire reste ouverte. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si la peau reste irritée, consultez un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Si les symptômes ne diminuent pas, consultez un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucune autre information pertinente disponible.

4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial requis:

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:

Puissant jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou le feu.

5.3 Conseils aux pompiers:

Vêtements de protection spéciaux:

Porter un appareil de protection respiratoire qui ne dépend pas de l'air ambiant. Combinaisons entièrement protectrices.

Informations complémentaires:

Refroidir les réservoirs exposés au danger avec un jet d'eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter des vêtements de protection personnels. Gardez les sources d'inflammation enlevées. Assurer une ventilation adéquate. Risque particulier de glissade résultant de la fuite / du produit déversé.

6.2 Précautions pour l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts / les eaux de surface / les eaux souterraines. Ne permettez pas d'entrer dans le sol / sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: octobre 2016

Nom du produit: Silicones PA en pâte B

Page: Page 3 de 9

Enregistrez avec du sable ou de la terre. Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Nettoyez soigneusement le lieu de l'accident; conviennent pour cela: Diluer avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations sur la sécurité d'utilisation - voir chapitre 7.

Informations sur les équipements de protection individuelle - voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination - voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange:

Gardez les contenants bien fermés. Assurer une bonne ventilation / épuisement sur les lieux de travail.

Informations sur les risques d'incendie et d'explosion:

Aucune mesure particulière requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris des produits incompatibles:

Stockage:

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux citernes: Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune: Stocker à l'écart des agents oxydants.

Plus d'informations sur les exigences de stockage:

Gardez les contenants bien fermés.

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation finale spécifique:

Voir la section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances qui, par rapport aux ateliers, doivent être contrôlées en termes de valeurs limites.

DNEL's		
8042-47-5 huile minérale blanche (pétrole)		
Oral	DNEL Long-term - Systemic (consumer)	40 mg/kg bw/day (/)
Dermal	DNEL Long-term - Systemic (consumer)	92 mg/kg bw/day (/)
Inhalatif	DNEL Long-term - Systemic (consumer)	35 mg/m ³ (/)

Informations complémentaires:

La base était des listes valides au moment de leur mise en place.

8.2 Contrôles d'exposition:

Équipement de protection individuelle:

Mesures générales de protection et de santé:

Les précautions habituelles de manipulation des produits chimiques doivent être respectées.

Enlevez immédiatement les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inhaler les gaz / vapeurs / aérosols.

Un lavage spécial, une douche et des cabines sont nécessaires.



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: octobre 2016

Nom du produit: Silicones PA en pâte B

Page: Page 4 de 9

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, protection respiratoire.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation pour le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit / la préparation / le mélange chimique.

Choisir un matériau de gant en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériel de gant:

EN374

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

Gants en caoutchouc

Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la durabilité des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être testée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant

Le temps de pénétration exact peut être trouvé chez le fabricant de gants; garder à l'esprit.

Protection des yeux:

EN 166

Lunettes de protection ajustées

Protection du corps:

Porter des vêtements de travail appropriés

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:

Informations générales

Prévenir:

Forme:	visqueux
Couleur:	bleu
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	> 200 ° C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	> 400 ° C
Température de décomposition:	> 200 ° C
Température d'auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas seul.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: octobre 2016

Nom du produit: Silicones PA en pâte B

Page: Page 5 de 9

Bas:	Non déterminé.
Supérieur:	non déterminé.
Pression de vapeur à 20 ° C:	<0,1 hPa
Densité à 20 ° C:	1,55 g / cm ³
Densité de vapeur	Non déterminé.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau:	non resp. légèrement miscible.
Propriétés comburantes	Non oxydant
Coefficient de partage: n-octanol / eau:	Non déterminé.
La viscosité	
Dynamique:	non applicable.
Cinématique:	Sans objet.
<u>9.2 Autres informations:</u>	
Aucune autre information pertinente disponible.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Non déterminé

10.2 Stabilité chimique:

Stable

Décomposition thermique / conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux instructions.

10.3 Réactions dangereuses possibles:

Réactions avec des alcalis (lessives).

Réactions avec des agents oxydants puissants.

Développement de gaz / vapeurs inflammables.

10.4 Conditions à éviter:

Aucune autre information pertinente disponible.

10.5 Matériaux à interaction chimique:

Agents oxydants forts. Alcalis

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

L'hydrogène

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification:

8042-47-5 huile minérale blanche (pétrole)

Oral	LD50	>2000 mg/kg (/)
Dermal	LD50	>2000 mg/kg (rabbit)

Condition primaire:

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: octobre 2016

Nom du produit: Silicones PA en pâte B

Page: Page 6 de 9

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation des voies respiratoires / peau

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Mutagénicité dans les cellules germinales

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

STOT avec exposition unique

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

STOT avec exposition répétée

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger d'aspiration

Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas satisfaits.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatic:	
8042-47-5 huile minérale blanche (pétrole)	
LC 50	>100 mg/l (fish)
EC 50	>10000 mg/l (Bacteria)
LC/EC/IC 50	>100 mg/l (fish)
	>100 mg/l (algae)
	>100 mg/l (Bacteria)
	>100 mg/l (Activated Sludge)
NOEC	>10-≤ 100 mg/l (fish)
	>10-≤ 100 mg/l (Activated Sludge)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune autre information pertinente disponible.

Informations complémentaires: Le produit est difficile à biodégrader.

12.3 Bioaccumulation:

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune autre information pertinente disponible.

Autres informations écologiques:

Informations générales: Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets nocifs:

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: octobre 2016

Nom du produit: Silicones PA en pâte B

Page: Page 7 de 9

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation: Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères ou se retrouver dans le système d'assainissement.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Élimination conformément aux réglementations gouvernementales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à la réglementation.

14.2 Nom d'expédition conforme aux règlements types des Nations Unies

Le transport de cette substance n'est pas soumis à la réglementation.

14.3 Classe (s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à la réglementation.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à la réglementation.

14.5 Dangers environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à la réglementation.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Le transport de cette substance n'est pas soumis à la réglementation.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Notes: Non applicable pour le produit, tel que livré.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange:

Réglementations nationales:

Classe de pollution des eaux: WGK 1 (D) (Auto-classification): légèrement dangereux pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R et des phrases H dans les sections 2 et 3:

Phrases H:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Disclaimer:

"Les informations fournies dans ces documents sont basées sur nos connaissances actuelles de ce produit et sont données de bonne foi et au mieux de nos connaissances. Toutefois, ces données ne constituent pas une spécification technique et ne constituent pas une garantie des propriétés. Nous n'acceptons aucune Responsabilité pour les dommages ou conséquences, de toute nature ou portée, explicite ou implicite, pouvant résulter de l'utilisation de ces données. Les lois, dispositions et réglementations en vigueur doivent être remplies par le destinataire et l'utilisateur du produit sous leur propre responsabilité. devrait également s'assurer que le produit se prête à l'utilisation et à l'utilisation prévues. "

Emergency Numbers

European Emergency Number:

112

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: octobre 2016

Nom du produit: Silicones PA en pâte B

Page: Page 8 de 9

AUSTRIA	+43 1 40 400 2222
BELGIUM/LUXEMBOURG	+32 70 245 245
BULGARIA	+359 2 9154 409
CZECH REPUBLIC	+42 2 2491 9293 or +42 2 2491 5402
DENMARK	+45 82 12 12 12
ESTONIA	16662 (24/5 9h00 monday till 9h00 Saturday)
FINLAND	+358 9 471 977
FRANCE	+33 1 40 05 48 48
GERMANY	+49 30 450 653565
GREECE	+30 10 779 3777
HUNGARY	+36 80 20 11 99
IRELAND	+353 1 8379964
ITALY	+39 06 305 4343
LATVIA	+371 704 2468
LITHUANIA	+370 2 36 20 52 or +370 2 36 20 92
MALTA	(+356) 21 247 860 or (+356) 21 241 251
NORWAY	22 59 13 00
NETHERLANDS	+31 30 274 88 88
POLAND	+48 22 619 66 54 or +48 22 619 08 97
PORTUGAL	808 250 143 or +351 21 330 3284
ROMANIA	+40 21 230 8000
SLOVAKIA	+421 2 54 77 4 166
SLOVENIA	+386 41 650 500
SPAIN	+34 937 192 561 (08:00-13:00 y 15:00-17:00 / viernes 08:00-15:00)
SWEDEN	+46 8 33 12 31
UNITED KINGDOM	0870 243 2241 or +44 (0)20 7771 5310

Abréviations et acronymes:

RID:	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: octobre 2016

Nom du produit: Silicones PA en pâte B

Page: Page 9 de 9

DNEL:

LC50:

LD50:

PBT:

vPvB:

Derived No-Effect Level (REACH)

Lethal concentration, 50 percent

Lethal dose, 50 percent

Persistent, Bioaccumulative and Toxic

very Persistent and very Bioaccumulative